

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Arrêté du 27 octobre 2023 abrogeant l'article 207 *quater* A de l'annexe IV au code général des impôts relatif à la date de la majoration pour retard de paiement appliquée sur les sommes dues au titre de l'impôt sur le revenu

NOR : ECOE2325490A

**Publics concernés :** les contribuables imposés au quatrième rôle général d'impôt sur le revenu, c'est-à-dire avec une date de mise en recouvrement établie au 31 décembre.

**Objet :** modification de la date d'application de la majoration de 10 % en cas de retard dans le paiement des sommes dues au titre de l'impôt sur le revenu.

**Entrée en vigueur :** l'arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

**Notice :** l'arrêté abroge l'article 207 *quater* A de l'annexe IV au code général des impôts et, ce faisant, définit la nouvelle date d'application de la majoration de 10 % pour le rôle d'impôt sur le revenu mis en recouvrement en décembre. Il s'applique en cohérence avec la suppression des acomptes provisionnels, liée à l'instauration du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

**Références :** l'annexe IV au code général des impôts, dans sa rédaction issue de cette modification, peut être consultée sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

La Première ministre et le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,  
Vu le code général des impôts, notamment ses articles 204 A et 1730 et l'annexe IV à ce code,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'article 207 *quater* A de l'annexe IV au code général des impôts est abrogé.

**Art. 2.** – Le directeur général des finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 octobre 2023.

La Première ministre,  
Pour la Première ministre et par délégation :  
La secrétaire générale du Gouvernement,  
CLAIRE LANDAIS

Le ministre de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et numérique,  
BRUNO LE MAIRE